

Compte financier 2024 UBS

Le conseil d'administration

*Vu les articles R719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R719-102 et R719-104 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;*

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

Article 1. Le conseil d'administration arrête, à l'unanimité des suffrages exprimés, les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 106.35 ETPT dont 840.1 ETPT sous plafond État et 266.25 ETPT hors plafond
- 104 368 671 € d'autorisations d'engagement dont
 - 84 013 521 € Personnel
 - 14 416 621 € Fonctionnement et Intervention
 - 5 938 528 € Investissement
- 103 160 855 € de crédits de paiement dont
 - 84 014 294 € Personnel
 - 13 729 830 € Fonctionnement et Intervention
 - 5 416 731 € Investissement
- 104 635 208 € de recettes
- 1 474 353 € de solde budgétaire

Article 2. Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

1 001 343,07€ en report à nouveau (solde débiteur compte 119) pour régularisation fiabilisation du patrimoine immobilier

291 159,30€ en report à nouveau (solde créditeur compte 110) pour régularisation fiabilisation du patrimoine immobilier

- 2 263 792 € de variation de trésorerie
- 228 085 € de résultat patrimonial
- 3 615 684 € de capacité d'autofinancement
- - 518 233 € de variation de fonds de roulement

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025



Article 3. Le conseil d'administration décide :

- d'affecter le résultat de 228 085 € en réserves
- de diminuer les réserves (compte 10682) pour solder les comptes de report à nouveau (110/119) pour un montant de 710 183,77€.

Documents en annexe :

- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	25
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i> 25
<i>Membres présents :</i>	20	<i>Contre :</i> 0
<i>Membres représentés :</i>	6	<i>Abstentions :</i> 1

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

